



COMITÉ TECHNIQUE CENTRAL
DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES INTERMINISTÉRIELLES (DDI)
DU 30 JANVIER 2020

MOBILISONS-NOUS POUR IMPOSER D'AUTRES CHOIX !

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT persiste et signe dans son entreprise de démolition des services publics en convoquant le 30 janvier un Comité technique central des directions départementales interministérielles. Il aura notamment pour objet de faire valider définitivement **les arrêtés désignant les opérations de restructuration titre de la création des secrétariats généraux communs et de l'OTE**, ainsi que le **guide RH à destination des préfigurateurs des nouvelles DDI**.

Dans le même temps, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de la **Loi portant transformation de la fonction publique avec la publication d'innombrables décrets** qui concernent pour ne citer que quelques tristes exemples : la rupture conventionnelle ; le recrutement de contractuels sur des emplois permanents en lieu et place de fonctionnaires ; ou encore les modalités selon lesquelles le détachement d'office sur un contrat à durée indéterminée est mis en œuvre...

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2020, **les commissions administratives paritaires ont été vidées de leurs compétences** sur les mutations dont les règles sont ou seront désormais tracées par des lignes directrices de gestion... Autant de reculs s'agissant des droits et des garanties des personnels !

Dans un tel contexte, conjugué à la **poursuite annoncée du gel de la valeur du point de l'indice** jusqu'en 2022, les conditions de vie au et hors du travail des personnels ne cessent de se dégrader.

C'est aussi ce qui est recherché au titre **des projets de loi portant instauration d'un régime universel de retraite par points** : travailler plus longtemps pour gagner moins ! Refuser l'égalité entre les femmes et les hommes ! Casser les mécanismes de reconnaissance de la pénibilité et plus particulièrement la catégorie active ouvrant droit au départ anticipé à la retraite !

De ce point de vue, l'**avis rendu sur ces projets de loi par le Conseil d'État** est loin d'être anodin dès lors que, entre autres, l'étude d'impact est jugée lacunaire et insincère, qu'ils sont attentatoires à la démocratie avec le recours démultiplié aux ordonnances, qu'un euro cotisé n'ouvrira pas les mêmes droits pour toutes et tous, que le blocage des dépenses au titre de la retraite aura pour conséquence de reculer les âges de départ et augmenter le chômage...

Ces projets de loi doivent être retirés. Il y a aussi besoin d'imposer d'autres choix s'agissant des missions publiques, des services publics et des conditions de travail des personnels.

L'heure est donc à la poursuite des mobilisations engagées depuis le 5 décembre par l'intersyndicale interprofessionnelle et les organisations syndicales CGT, FA, FO, FSU, Solidaires représentatives des personnels de la fonction publique.

Pleinement inscrite dans la journée de grève et de manifestations de ce jour, l'UFSE-CGT appelle les personnels des DDI à poursuivre le **renforcement et l'élargissement de la mobilisation en multipliant les initiatives des jeudi 30 et vendredi 31 janvier** avec des retraites aux flambeaux, des dépôts d'outils de travail, des assemblées générales...

L'UFSE-CGT ne siègera pas au comité technique central des DDI du jeudi 30 janvier.

Montreuil, le 29 janvier